



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 4

Réunion du :	Mardi 23 août 2022
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	Mmes REGNIER Ludivine (CTD PPF) - BERNARDINI Laurence MM. BAUMANN Frédéric – GUILLAUME Loïc - JANIN Benoît

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Desideratas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

RENTREE DU FOOT 2022 / 2023

SITES : U11-U10 / U6 à U9

• **U11/U10 – SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 :**

CLUBS ORGANISATEURS : Ils seront définitifs en fonction des fiches d'inscriptions.

TOULON USAM – FC RAMATUELLE – ET S LORGUES – OLLIOULES US – US LE PRADET – SIX FOURS LE BRUSC – SAINT MAXIMIN O – AS BRIGNOLES – CA ROQUEBRUNE – FC VIDAUBAN (Le Matin) – SOLLIES FARLEDE

• **U6/U9 – SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022 :**

CLUBS ORGANISATEURS : Ils seront définitifs en fonction des fiches d'inscriptions.

TOULON USAM – VAL D'ISOLE - FC RAMATUELLE – ET S LORGUES – OLLIOULES US – US LE PRADET – SIX FOURS LE BRUSC – SAINT MAXIMIN O – AS BRIGNOLES – AS LES ARCS - CA ROQUEBRUNE – FC VIDAUBAN (Le Matin) – SC TOURVES (Après-midi) – SOLLIES FARLEDE – SPC COGOLIN

• **U6F/U8F – U9F/U11F – SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022 :**

CLUBS ORGANISATEURS : Ils seront définitifs en fonction des fiches d'inscriptions.

SPC COGOLIN - SOLLIES FARLEDE (si nécessité)

PARTICIPATION OBLIGATOIRE : La répartition des équipes, effectuée par le District du Var, sera envoyée par courriel aux Clubs dès réception des engagements.

LES MODALITES DE L'ORGANISATION ET LES BESOINS SPECIFIQUES VOUS SERONS COMMUNIQUEES ULTERIEUREMENT. NEANMOINS IL VOUS APPARTIENT DE RESERVER DES A PRESENT UNE SONO AUPRES DES SERVICES COMPETENTS.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Ludivine REGNIER au 06 08 28 92 25 ou Guy BOURICHA au 06.71.58.42.72.

Merci d'avance.

FEMININES

INFORMATIONS

Pour la saison 2022/2023, la Commission Foot Educatif met en place les différentes pratiques (voir ci-dessous) pour les jeunes Féminines. Les clubs souhaitant y participer doivent s'inscrire sur Footclubs :

PLATEAUX FUTSAL : U6F / U8F – FOOT à 4

PLATEAUX FUTSAL : U9F / U11F – FOOT à 5

PLATEAUX : U11F – FOOT à 8

CRITERIUM : U13F – FOOT à 8

SAISON 2022 / 2023
COMPOSITION DES POULES
PROPOSITION NON DEFINITIVE (en attente accord des Clubs)

Pour chaque catégorie, les engagements des équipes seront officialisés par la commission
Foot Educatif en fonction du nombre de licencié(e)s du club.

U6F – U8F / FOOT A 4

10 EQUIPES : COGOLIN SP.C – RC LA BAIE – AS BRIGNOLES – SC DRAGUIGNAN – HYERES FC – US CARQUEIRANNE LA CRAU – SC TOULON – LA SEYNE FC – AV S MAR VIVO – LE REVEST FC

U9F – U11F / FOOT A 5

AS SAINTE MAXIME – COGOLIN SP C – PUGET SUR ARGENS FC – LES VALLONS – RC LA BAIE – SC DRAGUIGNAN – EFC FREJUS ST RAPHAËL – LORGUES – FC LE REVEST – TOULON ELITE FUTSAL 1 – TOULON ELITE FUTSAL 2 – FC LA SEYNE – JS LE BEAUSSET – US LA CADIERE – SC NANS – AV S MAR VIVO 1 - AV S MAR VIVO 2 – CS TOULON EST – US CARQUEIRANNE LA CRAU – ASPTT HYERES – SC TOULON 1 – SC TOULON 2 – SIX FOURS LE BRUSC – LITORAL SPORT ACADEMY – ET PIVOTTE SERINETTE 1 - ET PIVOTTE SERINETTE 2 – HYERES FC – LA LONDE SO – BESSE SPORT – AS BRIGNOLES

U9F – U11F / FOOT A 8

SC TOULON – HYERES FC – PIVOTTE SERINETTE – US CARQUEIRANNE LA CRAU – LORGUES ET S – EFC FREJUS ST RAPHAËL – LES VALLONS

CRITERIUM U13F / FOOT A 8

Poule A : AS BRIGNOLES – CA LE CANNET – EFC FREJUS ST RAPHAËL – FC PUGET SUR ARGENS – SC DRAGUIGNAN – HYERES FC 1 – ASPTT HYERES

Poule B : HYERES FC 2 – SIX FOURS LE BRUSC – US LA CADIERE – US CARQUEIRANNE LA CRAU – LA VALETTE UA – EFC LA SEYNE – LE REVEST FC – SC TOULON

GARCONS

CORRESPONDANCE

INSTITUT ELITE M20 : Retrait des équipes U12 et U13

UA LA VALETTE : U12 – UA LA VALETTE 2 passage en PRE-EXCELLENCE

RAPPEL DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS U6 à U11 (G et F) : Seuls les engagements via FAL seront pris en compte pour définir l'organisation et le déroulement des différentes phases relatives à la constitution des plateaux.

U6 à U9 : Jusqu'au 16 SEPTEMBRE 2022

U10 – U11 : Jusqu'au 09 SEPTEMBRE 2022

U12 – U13 : Jusqu'au 26 AOÛT 2022

U6 à U9 Désignation des sites

Afin de répartir de façon équitable le nombre de plateaux pour chaque club, la commission FE établira par dates, catégories et sites, un tableau récapitulatif pour le suivi des plateaux. Cette procédure permettra une meilleure répartition des plateaux en évitant de surcharger toujours les mêmes clubs organisateurs.

A cet effet, la commission FE pourra désigner le club organisateur.

DESIDERATA : U12 – U13

EQUIPES SOUHAITANT JOUER UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

AS BRIGNOLES : U12 -EXCELLENCE

*Prochaine réunion
Vendredi 02 septembre 2022*

Le Président : Guy BOURICHA